SYNERGIE OFFICIERS

VOTEZ SYNERGIE-OFFICIERS

VOTRE PARCOURS DE CARRIÈRE VALORISÉ

par des mesures ambitieuses pour l'avancement

Il est désormais indispensable de redonner de la fluidité aux carrières et de construire un dispositif d'avancement plus juste, plus prévisible et plus attractif.

- Promotion Sélective Garantie
- Accès au GRAF
- HEB bis

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ENSEMBLE DONNONS CORPS À NOTRE AMBITION

DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 VOTEZ SYNERGIE-OFFICIERS

www.synergie-officiers.com

VOTRE PARCOURS DE CARRIÈRE VALORISÉ PAR DES MESURES AMBITIEUSES POUR L'AVANCEMENT

Depuis sa création, **SYNERGIE-OFFICIERS** défend une ambition constante : élever le corps de commandement afin que chaque officier puisse accéder à des responsabilités à la hauteur de son engagement et bénéficier d'une carrière plus lisible, plus fluide et plus valorisante.

En 2016, grâce à l'action déterminée de **SYNERGIE-OFFICIERS**, une réforme majeure a permis de moderniser la structure du corps :

- fusion des grades de lieutenant et de capitaine ;
- création du grade sommital de commandant divisionnaire ;
- maintien des emplois fonctionnels.

Ces avancées ont constitué une étape importante. Pourtant, aujourd'hui, les parcours de carrière connaissent un nouvel essoufflement.

Des perspectives d'avancement devenues insuffisantes

Les délais d'avancement ne cessent de s'allonger :

- plus de **20 ans** en moyenne pour accéder au deuxième grade ;
- près de **12 ans** pour accéder au troisième grade.

Cette situation pénalise l'ensemble des officiers, quels que soient leur parcours, leur niveau de responsabilité ou leur investissement.

Il est désormais indispensable de redonner de la fluidité aux carrières et de construire un dispositif d'avancement plus juste, plus prévisible et plus attractif.

Nos propositions pour le grade de commandant

SYNERGIE-OFFICIERS propose la création d'un dispositif de **Promotion Sélective Garantie**.

L'objectif est clair :

- permettre à tous les capitaines d'accéder au grade de commandant entre **9 et 12 ans** ;
- organiser les promotions par quart de promotion sur quatre années successives ;
- fixer une échéance maximale de douze années pour l'accès au grade de commandant.

Cette proposition s'inspire directement de l'avancement semi-automatique qui existait avant la fusion des grades de lieutenant et de capitaine, obtenu par **SYNERGIE-OFFICIERS** en 2005 et qui avait démontré toute son efficacité :

- en améliorant la lisibilité des promotions ;
- en facilitant la gestion prévisionnelle des carrières ;
- en accélérant les avancements des générations les plus anciennes.

Aujourd'hui, une dynamique comparable est indispensable afin de retrouver une pyramide des grades équilibrée :

40 %	40 %	20 %
de capitaines	de commandants	de grades sommitaux

Ce dispositif offrirait enfin des perspectives cohérentes aux jeunes officiers comme aux plus expérimentés, sans discrimination selon le mode de recrutement.

Réformer l'accès au grade de commandant divisionnaire

L'accès au GRAF doit être profondément revu.

Pour faire suite aux récentes évolutions dans les autres corps de catégorie A, **SYNERGIE-OFFICIERS** revendique :

- une refonte complète du dispositif ;
- des critères d'accès plus lisibles et une meilleure reconnaissance des parcours professionnels ;
- une augmentation du nombre de promotions.

Adapter les règles de gestion aux besoins réels

Les ratios actuels d'avancement constituent un frein majeur. Ils ne répondent plus aux besoins opérationnels et entretiennent un sentiment de frustration.

SYNERGIE-OFFICIERS propose de remplacer cette logique par un contingentement des grades et des fonctions, davantage corrélé aux besoins dans les services et à la structuration du corps.

Revaloriser les postes sommitaux

Les responsabilités les plus élevées doivent bénéficier d'une reconnaissance statutaire et financière adaptée.

SYNERGIE-OFFICIERS demande :

- la banalisation (linéarisation) de l'actuel échelon spécial HEA par la création d'un 5e échelon ;
- le relèvement des échelons spéciaux du grade de commandant divisionnaire et des emplois fonctionnels vers le **HEB** puis le **HEB bis**.

Cette évolution est indispensable pour :

- restaurer la cohérence de la grille indiciaire après la création du 7e échelon de commandant ;
- renforcer l'attractivité des postes à très haute responsabilité ;
- éviter le décrochage des officiers occupant ces fonctions par rapport aux autres corps d'encadrement supérieur.

Pour **SYNERGIE-OFFICIERS**, les responsabilités les plus élevées doivent être reconnues à leur juste valeur.

Avec SYNERGIE-OFFICIERS, des engagements concrets pour des carrières ambitieuses

Parce que les officiers méritent une véritable reconnaissance de leur engagement, SYNERGIE-OFFICIERS continuera de défendre une réforme ambitieuse de l'avancement, fondée sur l'équité, la lisibilité et la valorisation des parcours.